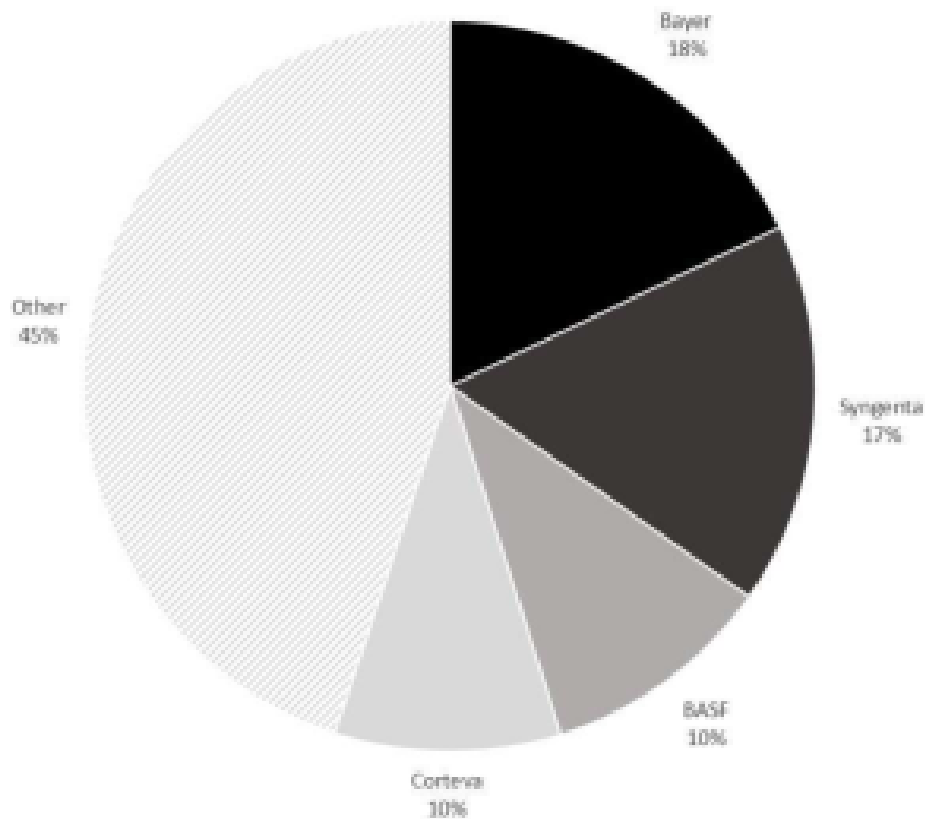


« Acquisitions prédatrices » dans l'industrie phytopharmaceutique : racheter des solutions de biocontrôle pour en freiner la commercialisation

29 mai 2026

Dans un article publié en avril 2026 dans *QOpen*, des chercheurs analysent les rachats, par les quatre plus grands producteurs mondiaux de pesticides (Bayer, Syngenta, BASF et Corteva), d'entreprises développant des produits de biocontrôle ou des outils d'aide à la décision pour la régulation des ravageurs (figure).

Parts de marché des quatre plus grands producteurs mondiaux de pesticides



Source : *QOpen*

Ils estiment que 16 des 18 transactions repérées entre 2000 et 2020 peuvent être qualifiées « d'acquisitions prédatrices », dans la mesure où elles semblent avoir pour objectif non pas de commercialiser à grande échelle les produits développés par les entreprises rachetées, mais d'en empêcher la diffusion. D'après les auteurs, cette stratégie viserait à éviter que l'essor de ces solutions ne vienne concurrencer la demande en pesticides. Pour ces 16 rachats, des signes indiquant une inhibition volontaire de la technologie ont été repérés : montants des transactions anormalement faibles ou élevés, communication limitée autour de la technologie acquise, faible pénétration de marché des produits ou services qui en sont issus. Selon les auteurs, ces acquisitions prédatrices pourraient être évitées si les critères d'examen des rachats par les autorités de la concurrence étaient révisés. Ils recommandent en particulier de revoir ceux liés à la taille minimale de l'entreprise rachetée et à la présence des deux structures sur des marchés communs, de sorte que des investigations puissent être initiées y compris lorsque les entreprises concernées commercialisent des produits différents mais aux finalités identiques (ex : pesticides et outils de biocontrôle).

Valentin Cocco, Centre d'études et de prospective

Source : [QOpen](#)